

NOUVELLES DE L'APRUM

Lettre du 4 mai 1992

CHÈRES COLLÈGUES ET CHERS COLLÈGUES,

L'arrivée du printemps (quel printemps? me dit-on!), annonce le moment privilégié que constitue pour nous l'Assemblée générale annuelle. Elle aura lieu cette année - d'ailleurs vous l'avez déjà sûrement noté - le mardi 2 juin, à 16 heures 30 minutes dans la salle M-415 du pavillon principal. On accède à cette salle (où se réunit l'Assemblée universitaire) en utilisant le grand escalier au pied de la tour.

Le Secrétaire de l'Association vous envoie, sous ce pli:

- l'avis de convocation pour l'Assemblée générale ainsi que l'ordre du jour qui sera utilisé alors;
- le procès-verbal de l'Assemblée générale tenue l'an dernier le jeudi 6 juin 1991.

L'Assemblée générale sera suivie de la réception annuelle qui aura lieu dans le hall d'honneur qui sera aménagé de telle façon que nous puissions être entre nous pour partager le buffet qui y sera servi. Les organisateurs de cette réception - qui doivent prévoir assez précisément le nombre de convives - vous prient d'utiliser le coupon-réponse ci-inclus pour leur faire connaître votre intention de participer à la réception. Le meilleur moyen de le faire est d'utiliser l'enveloppe pré-adressée ci-jointe.

Vous pourrez utiliser le laissez-passer ci-inclus pour garer votre voiture dans le voisinage immédiat du pavillon principal.

Le Secrétariat général vous a récemment fait savoir qu'il y aura vacance, au Comité de retraite, au poste de représentant des participants non actifs du Régime de rente. Il arrive en effet que le mandat de notre collègue Roger Comtois vient à échéance le 31 mai prochain et que cet estimé collègue préfère qu'une autre personne siège au Comité.

Après consultation et sur la recommandation de Maître Comtois, l'APRUM a décidé de proposer la candidature de Monsieur Louis-P. Phaneuf de la Faculté de médecine vétérinaire. Monsieur Phaneuf sera à la retraite à compter du 1^{er} juin prochain; il est donc éligible au poste qui deviendra vacant à ce moment là. Il s'agit d'une candidature des plus qualifiée. En effet, Monsieur Phaneuf a siégé pendant de nombreuses années au Comité de retraite à titre de représentant des professeurs. Il dispose d'une vaste expérience qui sera certainement très précieuse dans la promotion ou dans la défense des droits des membres retraités.

Vous recevrez du Secrétariat général, en temps utile, une liste contenant le nom des personnes qui auront été mises en candidature par l'une ou l'autre catégorie de membres émergeant à la Caisse de retraite. L'APRUM vous demande instamment de participer au scrutin et de donner votre appui au collègue Phaneuf. Il importe que vous vous prévaliez de votre droit de vote. En effet, le nombre de membres de l'APRUM étant nettement inférieur au nombre total de personnes retraitées, il faut que l'APRUM s'assure d'être convenablement représentée au Comité de retraite.

Profitez de la réunion annuelle pour fraterniser avec les collègues.

A la « revoyure »

Le Président
Jacques St-Pierre
JSP/fsp